

MINISTERE DE L'ENERGIE,  
DES MINES ET DES CARRIERES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE  
DU CADASTRE MINIER

BURKINA FASO  
La Patrie ou la Mort,  
nous Vaincrons

Arrêté N°2025-149 /MEMC/SG/DGCM  
portant acceptation de la renonciation totale au permis  
de recherche n°3548 dénommé « KAWARA » de la  
société SOOM SUARL « IFU : 00105601N ».

LE MINISTRE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES

- VU la Constitution ;
- VU la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 et son modificatif du 25 mai 2024 ;
- VU la loi n°016-2024/ALT du 18 juillet 2024 portant code minier du Burkina Faso ;
- VU le décret n°2024-1565/PRES du 07 décembre 2024 portant nomination d'un Premier Ministre ;
- VU le décret n°2024-1566/PRES/PM du 08 décembre 2024 portant composition du Gouvernement ;
- VU le décret n°2024-1022/PRES/PM du 02 septembre 2024 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- VU le décret n°2024-1675/PRES/PM/MEMC du 31 décembre 2024 portant organisation du Ministère de l'énergie, des mines et des carrières ;
- VU le décret n°2017-0036/PRES/PM/MEMC/MATDSI/MINEFID/MEEVCC/MCIA du 26 janvier 2017 portant gestion des titres miniers et autorisations ;
- VU le décret n°2017-023/PRES/PM/MEMC/MINEFID du 23 janvier 2017 portant fixation des taxes et redevances minières et son modificatif le décret N°2023-1454/PRES-TRANS/PM/MEMC/MEFP du 27 octobre 2023 ;
- VU l'arrêté n°2023-384/MEMC/SG/DGCM du 1<sup>er</sup> septembre 2023 portant organisation, attributions et fonctionnement de la Direction générale du cadastre minier ;
- VU l'arrêté n°2018-220/MMC/SG du 03 octobre 2018 portant détermination de la nature, du volume minimum des travaux et du montant des dépenses minimales annuelles au kilomètre carré en phase de recherche minière ;
- VU l'arrêté n°2018-218/MMC/CAB du 03 octobre 2018 fixant le contenu des rapports d'activités des titulaires des titres miniers et bénéficiaires d'autorisations ;
- VU l'arrêté n°2017-024/MMC/SG/DGCM du 03 mai 2017 portant définition d'une unité cadastrale dans le domaine minier ;
- VU l'arrêté n°2018-024/MMC/SG du 09 février 2018 portant création et modalités de gestion des zones réservées à l'Etat ;



- VU l'arrêté n°2020-158/MMC/SG/DGCM du 06 juillet 2020 portant octroi du permis de recherche n°3548 dénommé « KAWARA » à la société SOOM SARL « IFU : 00105601N » ;
- VU la demande n° 3548 de la société SOOM SARL enregistrée le 31 juillet 2023 ;

## ARRETE

- ARTICLE 1 :** Il est accepté, conformément aux dispositions de l'article 60 du décret n° 2017-0036/PRES/PM/MEMC/MATDSI/MINEFID/MEEVCC/MCIA du 26 janvier 2017 portant gestion des titres miniers et autorisations, la renonciation à la totalité de la superficie du permis de recherche n°3548 dénommé « KAWARA » de la société SOOM SUARL octroyé pour la recherche de l'or dans les communes de Sindou, de Wolonkoto, et de Douna, province de la Léraba, région des Cascades.
- ARTICLE 2 :** La totalité de la superficie du permis est libérée de tous droits et obligations en résultant à compter de zéro heure le lendemain de la date de signature de cet arrêté.
- ARTICLE 3 :** Les bâtiments et tout ouvrage installé à perpétuelle demeure ainsi que les données et informations minières sur le périmètre du permis de recherche « KAWARA » sont devenus la propriété de l'État.
- ARTICLE 4 :** Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.
- ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le

09 AVR 2025



**Yacouba Zabré GOUBA**  
Officier de l'Ordre de l'Étalon

### Ampliations :

- 1 - ITS
- 1- DGMG
- 1- DGCM
- 1 - DR-EMC/Cascades
- 1- BUMIGEB
- 1- IDEM
- 1- DGD/MEF
- 1- DGI/MEF
- 1- DCMEF/MEMC
- 1- SP/ITIE
- 3- SOUM SUARL
- 1- Gouvernorat/ région des Cascades
- 1- Haut-Commissariat de la province de la Léraba
- 1- Mairie de Sindou
- 1- Mairie de Douna
- 1- Mairie de Wolonkoto
- 1- J.O.
- 1- Classement